

Maintenant, il est clair qu'une banque, dont tout l'actif se compose d'avances faites au commerce, a besoin de temps pour liquider ses avances et faire rentrer ses fonds sans ruiner ceux à qui elle les a prêtés, et qui, eux-mêmes ont fait à d'autres des crédits correspondants.

Si la banque exigeait de ses clients—négociants de gros et manufacturiers—le paiement immédiat et intégral de ses avances, ces derniers seraient forcés de faire payer intégralement et immédiatement leurs propres clients; la commotion se répercuterait de degré en degré jusqu'au consommateur et il y aurait nécessairement des parties faibles où cette commotion produirait des dégringolades. Ces dégringolades produiraient des pertes qui diminueraient d'autant l'actif de la banque; tandis que, en s'y prenant de longue main, on donne aux négociants et à leurs clients le temps de s'ouvrir des comptes ailleurs et de se procurer ainsi le moyen de payer la banque sans interrompre le cours ordinaire de leur comptabilité.

A propos de la banque du Peuple, nous prions ses directeurs de vouloir bien nous accorder un instant d'attention. L'un d'entre eux, parlant à un journaliste dont la banque n'a certainement pas à se plaindre depuis le mois de juillet, s'est laissé aller à des intempéranes de langage aussi malveillantes que déplacées. Si ses collègues voulaient suivre notre avis, ils tâcheraient de faire en sorte que la personne en question ne soit que le moins possible en contact avec le public. Dans la position où ils se trouvent, ayant besoin de toutes les bonnes volontés qui pourraient exercer quelque influence en leur faveur, ils ne peuvent pas risquer d'en voir aliéner aucune par une maladresse comme celle que nous venons de relever.

Le canal de la Baie Georgienne

Etablir une voie navigable de communication de Montréal à Duluth, et, par la même occasion à Chicago, à Milwaukee et à Fort William, qui irait directement de l'est à l'ouest et éviterait le grand détour que fait la chaîne des grands lacs, a été depuis longtemps une des préoccupations de nos ingénieurs. A consulter la carte, on voit que, en remontant la rivière Ottawa jusqu'à l'embouchure de la rivière Mattawa et en reliant cette dernière avec la rivière des Français, qui se jette dans la baie Georgienne, on aurait atteint le but désiré. Il n'y aurait que 34 milles environ de canal

proprement dit à creuser, entre la Mattawa et la rivière des Français, mais ces 34 milles offriraient une grande difficulté par la nature spéciale du sol, un roc qui résistait aux moyens de creusement les plus énergiques que l'on possédait autrefois. Peut-être l'outillage mis à la disposition des ingénieurs actuels par les plus récentes inventions en viendrait-il à bout plus facilement.

Mais, ce canal creusé, il faudra rendre navigable l'Ottawa jusqu'à la Mattawa; et, sans parler des rapides de Carillon qu'un petit canal permet déjà de surmonter, il faudrait six ou sept petits canaux pour surmonter autant de chutes et de rapides, entre la Gatineau et la Mattawa.

Ce n'est, évidemment, qu'une question d'argent; mais le gouvernement fédéral voudra-t-il dépenser une vingtaine de millions pour cela? C'est là toute la question. D'autant plus que cette voie de communication enlèverait une bonne partie de leur trafic à la ville de Kingston et aux petites villes éparses le long du canal Welland. Montréal serait rapprochée de Fort William et de Chicago, de plus de 300 milles; et malgré les retards occasionnés par les écluses, un navire chargé de grains y gagnerait deux jours de voyage.

Le projet qu'un M. Stewart est venu exposer, vendredi dernier, à la Chambre de Commerce du District de Montréal consiste à faire construire ces canaux par une compagnie dont le gouvernement fédéral garantirait le capital, emprunté à 4 p. c. Nous préférierions que le gouvernement fit la chose lui-même, afin que le public pût en avoir le bénéfice, tant par les revenus des canaux, que par l'augmentation des facilités de transport. M. Stewart propose aussi un canal de 9 pieds de profondeur avec des écluses de 7 pieds. Cela nous paraît trop peu, car les bateaux qui voyagent actuellement sur les lacs ont un tirant d'eau beaucoup plus considérable.

Notre avis est donc que, si l'on se décide à faire ces travaux, le gouvernement devrait s'en charger lui-même et leur donner une profondeur suffisante pour en permettre la navigation par des bateaux tirant 14 pieds d'eau, au moins; dût-il y dépenser une dizaine de millions de plus.

On parle très sérieusement d'approvisionner Paris d'eau potable en y amenant les eaux du lac de Genève, c'est-à-dire d'une distance d'environ 500 milles. Le conseil municipal de Paris va être appelé à voter un crédit de \$2,000 pour permettre à ses ingénieurs d'étudier ce projet.

POUR LES EPICIER

“ Un jour que j'étais chez mon épiciier, écrit une mère de famille à un confrère des Etats Unis, je vis entrer deux petits enfants se tenant timidement par la main. Le commis qui venait de servir un client, me demanda si j'aurais l'obligeance d'attendre qu'il eût servi les enfants; car, dit-il, je fais toujours en sorte de renvoyer les enfants chez eux le plutôt possible, de peur que les mères n'en soient inquiètes. Il m'est arrivé souvent à moi-même d'être inquiète de la longue absence d'un enfant envoyé en commission acheter quelque article dont on avait immédiatement besoin; et presque toujours la raison qu'il me donnait à son retour était: “ On n'a pas voulu me servir avant d'avoir servi tout le grand monde.” Combien on épargnerait de ces inquiétudes aux mères de famille, si l'on se conduisait avec autant d'attention délicate que le commis dont je vous parle ! ”

Nous espérons que, chez tous nos lecteurs, on suit cette excellente pratique et que l'on ne fait attendre les enfants que le moins possible.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que les magasins où l'on donne aux enfants, parce qu'ils s'y connaissent moins, des marchandises de qualité inférieure ou une pesée trop juste, ne gardent pas longtemps la clientèle de la famille.

C'est surtout en été, à l'occasion des promenades à la campagne, ou en automne, lors des parties de chasse, que l'épiciier a l'occasion de vendre un petit flask de brandy. Or comme ce flask ne contient pas une chopine impériale d'eau de vie, l'épiciier qui cède aux instances d'un client et lui en vend un seul, tombe sous le coup de la loi des licences.

Alors il faudrait abandonner la vente de ces flasks aux hôteliers ?

L'esprit de la loi est de restreindre le commerce des liqueurs dans l'épicerie à une quantité qui ne permette pas la consommation sur place. Les épiciers ne doivent vendre qu'aux familles et non pas aux buveurs qui veulent “ prendre un coup ”. Ceux là sont rélégués aux soins de l'hôtelier. Nous comprenons que, pour arriver à cela, on empêche l'épiciier de diviser une bouteille en plusieurs unités de vente, mais ne devrait on pas lui permettre de vendre les liqueurs importées dans leur bouteille intacte, quelle que soit la contenance de cette bouteille ?

Il n'y aurait là rien de contraire à l'esprit de la législation et l'on